



Trop Perçu sur salaire pendant un CIF

Par **nessgwada**, le **16/03/2013** à **16:53**

Bonjour, rnrnJe suis en CIF à temps pleins. Normalement le CIF rembourse l'employeur, selon les heures que j'effectue en formation. rnMon contrat prévoit 37.5H par semaine. rnEn Formation, je fais en moyenne 20H par semaine. rnrnCependant mon employeur me paye mon salaire normale. rnJe n'en ai pas discuter avec mon employeur car je suis dans une situation qui m'oblige à profiter un peu de ce surplus en cause du déménagement sur Paris pour la formation et une grossesse qui arrive très bientôt. rnrnLogiquement je dois rembourser les sommes trop perçues?rnrnJ'ai le droit à quel recours? rnMerci pour vos réponses.

Par **Ales**, le **16/03/2013** à **19:31**

Bonjour,rnrnVous n'avez aucun recours vous devrez rembourser le trop perçu postérieurement quoi qu'il arrive. Vous pourrez toujours négocier pour échelonner les remboursement et autre.